

LE JUGEMENT EN SLALOM XTREM (2021)

Définition de l'activité

Une compétition de slalom XTREM consiste en un tournoi. Après une phase de classement, les compétiteurs sont répartis par poules de 4. Les 4 compétiteurs démarrent ensemble et doivent effectuer un parcours en eau vive jalonné de 4 à 6 portes vertes (sens du courant) et 1 à 2 zones de paires de portes rouges (sens inverse du courant) ainsi qu'une zone d'esquimautage complet (360°). Dans chaque zone de portes rouges le compétiteur choisit de franchir celle de droite ou celle de gauche. L'ordre et le sens de passage indiqués doivent être respectés. Lors d'un dessalage sur le parcours, le concurrent ne peut remonter dans son bateau et continuer à passer les portes. Un compétiteur doit franchir la ligne d'arrivée dans son bateau non retourné tête hors de l'eau. Dans ces deux cas il sera noté DNF.

Pendant le parcours, les touches, les déplacements de fiches ou de bouées avec le corps ou l'équipement ne sont pas pénalisés. Le contact kayak contre kayak est autorisé.

Si un compétiteur ne franchit pas correctement une porte il aura une pénalité : NC, s'il ne respecte pas les règles de sécurité : DSQ-R pour disqualifié.

Ceux qui terminent leur série sans pénalité, sont toujours classés avant ceux qui ont eu NC, puis les dessalés (DNF) s'il y en a, et DSQ en dernier.

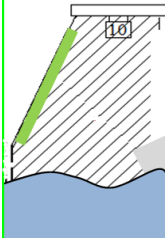
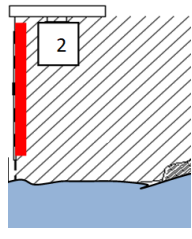
Les deux premiers de chaque série accèdent au tour suivant selon les tableaux de répartition spécifiques.

Il existe 2 épreuves : Hommes et Dames

FONCTION DE JUGE Départ - Portes - zone d'esquimautage - Arrivée

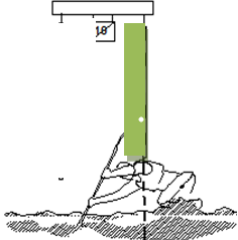
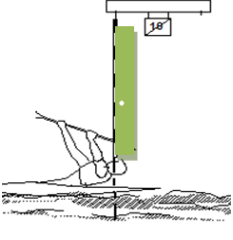

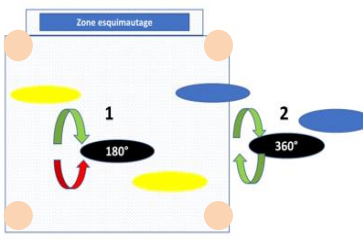
<p>ETHIQUE</p> <p>Impartialité</p> <p>Mémorisation</p> <p>Placement</p> <p>Expérience</p> <p>Concentration</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assister à la réunion de juges, se placer correctement pour limiter tout risque de doute inutile sur la porte Pour le juge de porte, observer le franchissement de la porte pour les 4 compétiteurs de chaque série mais aussi ce qui se passe en amont et en aval de la porte ; Pour le juge de zone d'esquimautage : 360° effectué dans la zone prédestinée ; Transmettre clairement et très rapidement les observations par talkie : OK pour tous ou 1 et 2 ok /3 Non Correct (NO Score en international). 4 disqualifié et le motif de disqualification. Pour le juge de départ : vérifier le placement des athlètes, ne lancer les séries avec les ordres : « ready..... go » que lorsque les athlètes sont immobiles. S'assurer qu'aucun ne démarre avant les ordres sinon transmettre immédiatement au secrétariat toute anomalie. Pour tous : observer le respect des règles de sécurité sur l'eau avec discernement. S'il y a doute celui-ci doit bénéficier au compétiteur .Nous ne sommes pas là pour faire un carton mais pour rendre un jugement équitable, impartial, conforme à la réalité du passage des compétiteurs.
---	---

LE PLAN DE PORTE



	<p>Le plan de porte est défini comme l'espace entre le bord extérieur de la fiche et la rive du même côté.</p> <p>Franchissement correct : quand il respecte le sens et l'ordre indiqués et que la tête entière et les deux épaules franchissent le plan de porte avec une partie du bateau en même temps.</p> <p>Toucher les fiches par le corps le bateau ou la pagaie n'est pas pénalisé.</p>	
--	---	--

LES PENALITES NC :

- Faux départ
- La porte n'est pas franchie correctement :
 - Mauvais ordre ou porte omise
 - Mauvais sens de franchissement
 - La tête n'est pas entièrement dans le plan et/ou les 2 épaules en même temps que la tête et/ou il n'y a pas de partie du bateau en même temps
- L'esquimautage :
 - La zone n'est pas respectée
 - L'esquimautage n'est pas complet

<p>La tête et les 2 épaules franchissent mais le bateau est extérieur</p> 	<p>Une partie de la tête seulement franchit</p> 	<p>Faux départ</p>  <p>L'ordre "GO" n'a pas encore été lancé</p>	<p>L'esquimautage n'est pas complet (cf fig 1) ou hors zone (cf fig 2)</p> 
--	--	--	---

Disqualifications : Non-respect des règles de sécurité

<p>RETENIR, POUSSER</p> 	<p>EPERONNER</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Interdiction de retenir, pousser ou barrer le passage d'un adversaire avec ses mains ou sa pagaie Le contact kayak contre kayak est autorisé mais il est interdit de percuter le buste ou toute autre partie du corps d'un adversaire avec son kayak ou sa pagaie.
<p>En tant que juge, il faut se demander : Etait-ce dangereux ? A-t-il désavantagé l'adversaire ?</p>		